

Guide d'information à l'usage du CANDIDAT POUR LES ADMISSIONS POST-BAC En métropole, Polynésie française et Outre-mer

PORTAIL UNIQUE
www.admission-postbac.fr

ADMISSION POST BAC

Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

C'EST QUOI ?

POUR QUI ?

QUAND ?

COMMENT ?

LES FORMATIONS

LE GUIDE DU CANDIDAT

CONTACT

Page d'accueil



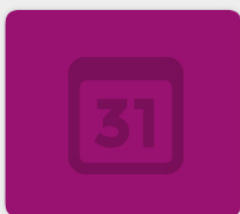
C'EST QUOI ?

A quoi sert le portail
Admission Post Bac ?



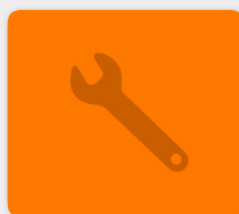
POUR QUI ?

Qui est concerné par
Admission Post Bac ?



QUAND ?

À Quel moment se connecter
à Admission Post Bac ?



COMMENT ?

Quelles sont les étapes
d'Admission Post Bac ?

À PARTIR DU 20 JANVIER



M'inscrire



Accéder à mon
dossier

ADMISSION POST BAC EN 6 ÉTAPES

1

Du 20 Janvier au 20 Mars
Inscription, saisie des vœux

2

Le 2 Avril
Date limite de validation des vœux et
d'envoi des dossiers-papier

3

Du 6 au 9 Mai
Vérification de la réception des
dossiers-papier

4

Du 20 Janvier au 10 Juin
Modification de l'ordre des vœux

5

Du 23 Juin 14h au 27 Juin 14h
Première phase d'admission et réponse
des candidats

6

Du 05 Juillet 14h au 15 Septembre
Procédure complémentaire

LIENS UTILES • VOTRE ACADÉMIE • AIDES FINANCIÈRES • MENTIONS LÉGALES • Mise à jour : 15/01/2014

SUIVEZ LE GUIDE ...

CONSEILS !

Pour vous aider dans le choix de vos études, n'hésitez pas à prendre contact avec un conseiller d'orientation psychologue au **centre d'information et d'orientation**.

Les **brochures « Après le BAC »** constituent pour vous une source d'information très utile.

Pensez à consulter attentivement les rubriques « **Le guide du candidat** » et « **Présentation des formations** » en ligne sur le site admission-postbac.fr

Centre d'information et d'orientation de Nouméa

10 rue Georges Baudoux
BP- 98845 Nouméa Cedex
Tél : 27 53 28
Email : cio@ac-noumea.nc

Les antennes du CIO

Collège de La Foa

Tél : 44 33 04 (puis composer le 6)

Collège de Koné

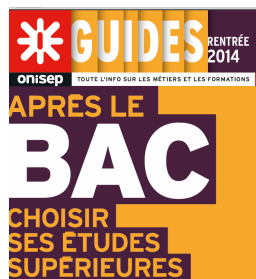
Tél : 47 37 99
Email : cio.kone@ac-noumea.nc

Lycée de Poindimié

Tél : 42 74 99
Email : cio.poindimie@ac-noumea.nc

Antenne des Iles

Quanono Wé
Tél : 45 05 12
Email : cio.iles@ac-noumea.nc



Les guides « Après le BAC »

Au sommaire, toutes les possibilités d'études après un bac général, technologique ou professionnel dans les différentes régions : formations à l'université, filières sélectives (IUT, STS, CPGE, écoles et instituts spécialisés).

Consultez ou téléchargez ces guides en ligne sur le site :

<http://www.onisep.fr>

VOUS ÊTES CANDIDAT à l'admission en 1^{ère} année d'études supérieures en France

Vous utiliserez un PORTAIL UNIQUE pour vos candidatures POST-BAC

www.admission-postbac.fr

Ce site vous permettra de :

- ⇒ Vous **INFORMER** sur les différentes formations possibles
- ⇒ **LIRE LES REGLES DE LA PROCEDURE** et de vous engager à les respecter. Vous devrez signer électroniquement « la charte des droits et devoirs des candidats » en début d'inscription.
- ⇒ **DEPOSER VOTRE CANDIDATURE** aux formations post-bac que vous aurez choisies.

Ouverture du portail et de son espace **information** le **2 décembre 2013**.

Il vous est fortement conseillé de consulter le portail pour vous familiariser avec le contenu et la procédure.

Vous êtes concerné si

- ⇒ **Vous étiez scolarisé en 2013 en terminale générale, technologique ou professionnelle** d'un établissement public ou privé sous contrat de l'Education Nationale, de l'Agriculture, du CNED, d'un centre de formation d'apprentis, **vous vous identifiez obligatoirement au moyen de votre INE.**
- ⇒ **Vous êtes titulaire d'un baccalauréat d'une session antérieure** et que vous souhaitez changer de parcours de formation ou si vous désirez reprendre des études supérieures (*attention : s'informer sur les conditions d'accès à l'enseignement supérieur*), **la saisie de votre INE est recommandée mais facultative. Si vous ne l'avez pas, vous pouvez cocher « Je n'ai pas d'INE » et vous devrez saisir vous-même les informations qui vous seront demandées.**

LES FORMATIONS Pour lesquelles l'accès au portail est obligatoire.

- Les Licences (1^{ère} année en université)
- Les PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé) 4 filières : médecine, pharmacie, odontologie [dentiste] et maïeutique [sage-femme]
- Les BTS (Brevets de Technicien Supérieur)
- Les BTSA (Brevets de Technicien Supérieur Agricole)
- Les DTS (Diplômes de Technicien Supérieur)
- Les DUT (Diplômes Universitaires de Technologie) des IUT (instituts universitaires de technologie)
- Les DEUST (Diplômes d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques)
- Les DU (Diplôme d'Université)
- Les DCG (Diplômes de Comptabilité et de Gestion)
- Les Cycles universitaires préparatoires aux grandes écoles
- Les CPES (Classes Préparatoires aux Etudes Supérieures)
- Les CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles)
- Les DMA (Diplômes des Métiers d'Art)
- Les Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture
- Les Ecoles Supérieures d'Art dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »
- Les Formations d'Ingénieurs dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »
- Les Ecoles de Commerce dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »
- Les formations paramédicales et sociales dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »
- Les MANAA (Mise A Niveau en Arts Appliqués)
- Les MANH (Mise A Niveau en Hôtellerie)
- Les années préparatoires à l'Université dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »
- Les mentions complémentaires dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »
- Et d'autres formations dont la liste est disponible via le module « Recherche de formations »

Tout(e) candidat(e) à une des formations non disponible(s) sur le portail, peut s'adresser au rectorat de l'académie où se trouve la formation à laquelle il souhaiterait s'inscrire, de façon à s'informer sur la procédure à suivre.

QUATRE GRANDES ETAPES de la **procédure d'admission**

PREMIERE ETAPE



Ouverture de votre dossier d'inscription et saisie de vos candidatures

Du lundi 20 janvier au jeudi 20 mars minuit (GMT+1)

DEUXIEME ETAPE



Constitution et envoi des dossiers* de candidatures

Jusqu'au mercredi 2 avril minuit (GMT+1)

** Consultation par les candidats, de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature du mardi 6 mai au vendredi 9 mai*

Classement des vœux

Jusqu'au mardi 10 juin minuit (GMT+1)

TROISIEME ETAPE



Propositions d'admission et réponses des candidats

Entre le lundi 23 juin 14h00 (GMT+1) et le samedi 19 juillet 14h00 (GMT+1)

QUATRIEME ETAPE



Inscription administrative

Calendrier variable selon les établissements

OU

Inscription à la procédure complémentaire

Sur places vacantes à partir du samedi 5 juillet 14h00 (GMT+1)



REPORTEZ-VOUS A « MEMO DATES » EN DERNIERE PAGE DU GUIDE.

A PARTIR DE DEBUT DECEMBRE, JE M'INFORME sur les formations, leur contenu, les lieux de formation. Pour cela je peux naviguer sur les différents sites qui me sont proposés.

ATTENTION !

A PARTIR DU 20 JANVIER 2014

Cette étape s'achève le 20 mars, je n'attends pas le dernier jour !

⇒ Si j'étais scolarisé en Terminale en 2013 : j'ouvre un dossier électronique au moyen de mon **numéro Identifiant National Elève (INE/BEA)**. Il figure notamment sur le relevé des notes des épreuves anticipées passées en classe de 1^{ère} ou sur le relevé de notes du baccalauréat. Si je ne suis pas reconnu, je contacte obligatoirement mon établissement **dès la rentrée en février 2014**.

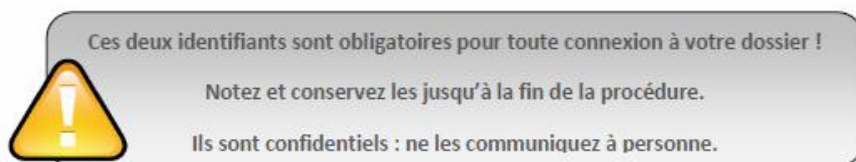
Je m'identifie **obligatoirement** comme **néo bachelier 2014**, même si je l'ai obtenu à la session 2013. Je suis considéré comme scolarisé en terminale en France par APB.

Pour cela je renseigne → Rubrique mois et année d'obtention du Bac
→ Indiquer « décembre 2013 »

ATTENTION : Ne surtout pas vous inscrire sous un profil erroné comme « non scolarisé », « autre »... Vous pourrez certes ouvrir un dossier, mais il ne sera pas « viable » et vos demandes n'aboutiront pas.

⇒ Si je suis titulaire du baccalauréat d'une session antérieure (avant 2013), j'ouvre un dossier électronique au moyen de mon numéro Identifiant National Elève (INE/BEA). Si je ne l'ai pas, je coche « je n'ai pas d'INE » et je dois saisir moi-même les informations demandées.

⇒ Lors de ma première connexion au site, un **numéro de dossier APB** m'est attribué ; il figurera sur chaque fiche de vœu. Un **code confidentiel** m'est également attribué. Attention : ils ne s'affichent à l'écran qu'une seule fois !



⇒ Je saisis mon **adresse mél** (obligatoire dans la procédure). Si je n'en possède pas, j'ai la possibilité d'en créer une gratuitement auprès d'un fournisseur d'accès de mon choix.

⇒ Je **contrôle, saisis, modifie** si nécessaire les informations concernant **ma scolarité, mon baccalauréat, mes bulletins scolaires** (notes et appréciations).

⇒ **Avant le 20 mars minuit (GMT+1)**, je sélectionne l'ensemble de mes demandes de formation.

1 demande = 1 formation dans 1 établissement

Exemples : DUT Informatique à l'IUT xxx
DUT Informatique à l'IUT yyy

Je peux formuler au **maximum 36 candidatures dont 12 maximum par type de formation**.

12 pour CPGE + CPES (dont 6 maxi par voie CPGE), 12 pour DUT, 12 pour STS + DMA, 12 pour 1^{ère} année universitaire (L1 + 1^{ère} année commune aux études de santé (PACES) + DEUST + DU), 12 pour écoles d'ingénieurs (les vœux sont comptabilisés par réseau d'écoles et non par établissement ; par exemple, un élève candidat dans les 5 INSA se voit compter un seul vœu), 12 pour écoles d'Architecture, 12 pour autres formations (DCG, MAN hôtellerie, MANAA, année « O » à l'université pour préparer l'entrée en L1, classes préparant aux concours des professions sociales et paramédicales) dont 3 maxi pour MAN en arts appliqués, 12 pour les écoles nationales d'Art, 12 pour les écoles de Commerce

⇒ Je classe ces différentes demandes selon mes préférences, en fonction de mon projet professionnel. Je peux **modifier l'ordre des vœux jusqu'au 10 juin 2014**.

Au plus tard le 2 avril 2014

Je dois avoir **vérifié et complété mon dossier APB** (scolarité, notes, lettre de motivation...)

Je dois avoir **validé** chacune de mes candidatures.

Je dois avoir **imprimé les fiches de candidatures**.

Je dois avoir **finalisé mes dossiers**.

⇒ **Quand je suis sûr de mes choix, je valide et j'imprime mes différentes fiches de vœux.**

Ces candidatures deviennent **définitives et sont comptabilisées dans le total des candidatures auxquelles j'ai droit.**

⇒ Dès la fin de l'impression de mes fiches de vœux, **je constitue et j'envoie tous mes dossiers**. Ils sont de 2 types :

1/ **« Dossier papier »**. Je m'assure que chacun de mes dossiers papier est **COMPLET**.

Envoi par courrier (attention au délai d'acheminement)

2/ Certaines candidatures ne nécessiteront pas l'envoi d'un dossier papier, elles sont identifiables par la mention **« Dossier électronique »**. **Envoi par le site APB**

⇒ **Je m'assure de la bonne réception de mes dossiers.**

Je consulte la rubrique **« Candidatures »** de mon espace personnel APB **entre le 6 et le 9 mai 2014**. Les établissements de formation n'envoient pas d'accusé de réception.

⇒ **Je consulte très régulièrement ma boîte mél.**

Jusqu'au 10 juin minuit (GMT+1) dernier délai

Je peux **modifier l'ordre de classement** de ma liste de candidatures.

Je classe TOUS MES VOEUX par ordre de préférence.



Votre vœu n°1 est votre vœu prioritaire.

Un vœu non classé, ne pourra jamais vous être proposé.

Si vous ne formulez qu'un seul vœu, vous devez le classer en n°1.

Pour les CPGE, si je demande l'internat, je peux classer 2 vœux pour la même formation, l'un avec internat, l'autre sans l'internat. Si je formule 12 candidatures, je peux alors classer jusqu'à 24 vœux CPGE au total.

Les propositions d'admission concernent les candidatures pour toutes les formations.

A partir du 23 juin 2014, 3 phases de propositions d'admission vont se succéder :

⇒ **Phase 1** – du **23 juin 14h00 (GMT+1)** au **27 juin 14h00 (GMT+1)**

⇒ **Phase 2** – du **4 juillet 14h00 (GMT+1)** au **8 juillet 14h00 (GMT+1)**

⇒ **Phase 3** – du **14 juillet 14h00 (GMT+1)** au **19 juillet 14h00 (GMT+1)**

Tous vos vœux sont annulés si vous ne donnez pas de réponse à une proposition dans les délais impartis : vous êtes alors considéré comme « candidat démissionnaire ».

Tant que vous n'avez pas donné une réponse définitive (« Oui définitif » ou « Je renonce à tous mes vœux »), vous devez vous connecter à chaque phase d'admission et confirmer votre « Oui mais » en le validant de nouveau.



Personne ne peut et ne doit vous obliger à répondre "oui définitif" à une proposition d'admission, si vous avez l'intention de rester en "oui mais" lorsque cela vous est proposé sur APB.

Au cours de chacune de ces 3 phases, il vous sera demandé de répondre à la proposition qui vous sera faite. Vous disposerez **d'un délai de 72 heures** pour répondre. Si je donne la même réponse à une formation sur une phase suivante, je confirme et valide de nouveau ma réponse.

4 réponses sont possibles :

⇒ **« Oui définitif »** – j'accepte définitivement cette proposition, et aucune autre proposition ne me sera faite.

⇒ **« Oui, mais »** – j'accepte pour l'instant, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés ; je participe alors aux phases suivantes. Si une nouvelle formation m'est proposée ultérieurement, je perdrai automatiquement mes droits sur la proposition actuelle et sur les formations moins bien placées dans ma liste.

ATTENTION ! Si je n'obtiens pas de meilleure proposition lors de la phase suivante, je **dois confirmer de nouveau ma réponse** et **me reconnecte à la prochaine phase**.

⇒ **« Non, mais »** – je refuse la proposition, mais je maintiens ma candidature pour des vœux mieux placés.

ATTENTION ! Je ne suis pas sûr d'avoir d'autres propositions, et je ne pourrai plus être admis dans la formation que je refuse, ni dans celles placées en dessous dans ma liste.

⇒ **« Je renonce à tous mes vœux »** – je ne suis plus candidat pour aucune formation de ma liste de vœux. Attention, cette **renonciation** est **définitive**.

⇒ Après avoir répondu « **OUI définitif** » à la proposition d'admission qui m'est faite sur mon dossier électronique, **je dois suivre les instructions pour effectuer mon inscription administrative** (dates spécifiques, dossiers d'inscription...) Je consulte les informations laissées par l'établissement ou je le contacte.

!!! ATTENTION !!!

Je respecte IMPERATIVEMENT les **DATES LIMITES**

Pour toute interrogation ou difficulté, je contacte l'établissement.

⇒ **Si je n'ai eu aucune proposition d'admission**, je peux m'inscrire, à partir de mon dossier électronique, à la « procédure complémentaire ». Je pourrai alors postuler sur des places vacantes.

PROCEDURE COMPLEMENTAIRE

sur places vacantes **à compter du 5 juillet 14h00 (GMT+1)**

J'ai oublié de me porter
candidat avant le 20 mars

OU

Je n'ai eu aucune proposition d'admission
sur mes candidatures.

**Je peux être candidat sur des formations
dans lesquelles il reste des places.**

La procédure est entièrement électronique et se déroule à partir du 5 juillet et jusqu'au 15 septembre 2014 :

⇒ Je m'inscris sur Internet, remplis un dossier de candidature et formule des vœux pour les formations qui offrent des places.

⇒ Je consulte ensuite mon dossier électronique pour savoir si une place m'est proposée. **Je réponds dans un délai de 8 jours jusqu'au 20 août, pour accepter ou ne pas accepter cette place, délai réduit à 72h du 20 août au 31 août, puis 24h à partir du 1^{er} septembre.**

⇒ Je contacte l'établissement pour procéder à mon inscription administrative, en respectant les dates indiquées.

FICHE D'AIDE A LA SAISIE SUR

www.admission-postbac.fr

Je note ici :

Mon numéro INE (10 chiffres et 1 lettre) : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

(Se trouve sur le relevé de notes des épreuves anticipées ou de notes du Bac)

 **Ce numéro est indispensable pour m'identifier, avec ma date de naissance lors de ma première visite sur admission post-bac, si j'ai obtenu le Bac à la session 2013.**

Mon numéro d'inscription au baccalauréat (OCEAN) :

(Sur le relevé des notes des épreuves anticipées ou notes du bac)

Mon adresse mél :

Mon numéro d'inscription du site APB :

Mon code confidentiel :

J'utilise le tableau ci-dessous pour récapituler toutes mes demandes de poursuites d'études.

Rang du vœu	Formation	Spécialité	Etablissement (nom et commune)	Régime (internat)
1				
2				
3				
...				
...				
...				
...				
...				
...				
...				
...				

RESPECTEZ LES ETAPES :

- | | |
|---|--|
| 1. Informez vous | Dès le 2 décembre |
| 2. Enregistrez vos candidatures | Du 20 janvier au 20 mars |
| 3. Hiérarchisez vos candidatures | Jusqu'au 10 juin |
| 4. Validez vos candidatures | Jusqu'au 2 avril |
| 5. Envoyez vos éventuels dossiers
sans oublier les pièces demandées | Jusqu'au 2 avril |
| 6. Consultez le site pour suivre
la réception de vos dossiers | Du 6 mai au 9 mai |
| 7. Connectez vous à chaque phase
et répondez à la proposition d'admission
qui peut vous être faite | Du 23 juin au 27 juin
Du 4 juillet au 8 juillet
Du 14 juillet au 19 juillet |
| 8. Inscrivez vous dans l'établissement
dont vous aurez accepté la proposition
d'admission | Aux dates communiqués
par celui-ci |

LA PROCEDURE COMPLEMENTAIRE
Du 5 JUILLET AU 15 SEPTEMBRE

Pour qui ? Essentiellement les candidats n'ayant eu aucune proposition d'admission en juin ou n'ayant émis aucune candidature au plus tard le 20 mars 2014.